

Audit – Bureau de Lorient
Centre des Affaires du Pré aux Clercs
4 rue Abbé Laudrin

56100 Lorient

T : +33 (0)2 97 64 04 84

www.bakertilly.fr

**MISSION LOCALE DU PAYS DE LORIENT
RESEaux POUR L'EMPLOI**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 9 place François Mitterrand

56100 LORIENT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



MISSION LOCALE DU PAYS DE LORIENT RESEAUX POUR L'EMPLOI

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège : 9 rue François Mitterrand
56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'association Mission Locale du Pays de Lorient-Réseaux pour l'Emploi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale du Pays de Lorient-Réseaux pour l'Emploi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Enregistrement des subventions du Fonds Social Européen de l'année 2022 » de l'annexe des comptes annuels concernant le traitement comptable des subventions FSE 2022 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

L'annexe des comptes annuels expose les règles et principes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment en ce qui concerne les fonds dédiés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LORIENT le 24 mai 2024
Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Stéphane PIQUEE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET au 31.12.2023	NET au 31.12.2022
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	20 508	20 508	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	0	0	0	0
Instal.tech.mat.et out. indust.				
Autres immobilisations corporelles	93 363	88 011	5 352	1 703
Immobilisations en cours / Dépréciations	0		0	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	550	0	550	550
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	114 421	108 519	5 902	2 253
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	0		0	0
Autres créances (dont subventions à recevoir)	1 143 029		1 143 029	505 845
DIVERS				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 154 937		1 154 937	963 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 297 966	0	2 297 966	1 469 177
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	12 174	0	12 174	12 012
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	12 174	0	12 174	12 012
TOTAL ACTIF	2 424 561 €	108 519 €	2 316 042 €	1 483 442 €

BILAN PASSIF

	NET AU 31.12.2023	NET AU 31.12.2022
CAPITAUX PROPRES		
RESERVES REGLEMENTEES		
Autres réserves		
Fonds Associatifs	311 305	311 305
Report à nouveau	63 655	28 399
Résultat de l'exercice	347 671	35 256
Subventions d'investissement	0	0
Fonds de roulement	0	0
Provisions règlementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	722 631	374 961
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour travaux	0	0
Provisions pour risques	226 633	68 022
Provisions pour charges (Provision IFC)	201 339	180 530
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	427 972	248 552
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés aux activités spécifiques	47 074	2 504
TOTAL DES FONDS DEDIES	47 074	2 504
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux		
Autres dettes fiscales et sociales	457 277	373 142
Autres dettes (frais à payer divers au 31/12)	230 778	143 674
TOTAL DETTES	688 056	516 815
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (avances sur subventions notamment pour activités spécifiques)	430 309	340 609
TOTAL PASSIF	2 316 042 €	1 483 442 €

Budget réalisé avec les éléments et les informations en notre possession à la clôture des comptes

	Budget Consolidé Réalisé 2022	Budget Consolidé Réalisé 2023
PRODUITS		
Subventions structurelles		
LORIENT AGGLOMERATION	665 404	665 404
BBO Communauté	18 000	20 000
Total	683 404	685 404
CONSEIL REGIONAL de BRETAGNE	193 200	193 200
DREETS - Financement de base - activité ML CPO	625 482	626 453
- Financement au titre de l'Obligation de Formation	80 407	72 176
- Financement au titre du CEJ	817 402	1 025 409
Total	1 523 291	1 724 038
France TRAVAIL/Pôle Emploi (Co traitance suivi délégué P.P.A.E.)	140 552	134 788
Total des subventions structurelles	2 540 447	2 737 430
Activités spécifiques		
LORIENT AGGLOMERATION / FSE Conseil Départemental du Morbihan (Clauses d'insertion)	36 725	59 066
Conseil Départemental du Morbihan / FSE (Accompagnement RSA Jeunes)	63 011	135 025
Conseil Régional de Bretagne - Accompagnement Accès à la Qualification (AAQ)	14 500	15 250
DDETS Politique de la Ville (Actions Quartiers de LORIENT/LANESTER/HENNEBONT)	11 936	4 000
DDETS - Réseaux de Parrainage	17 385	24 400
DREETS Politique de la Ville - Réseaux de Parrainage Quartiers	4 575	8 235
Ville de Lorient / DREETS FSE (KART'EMPLOI)	20 040	65 173
DREETS FSE (Dyn@mic)	-	224 274
LORIENT AGGLOMERATION/CONSEIL REGIONAL/BBO/QUIMPERLE CTE (Plateforme Territoriale Em	-	56 212
FIPDR / SPIP / PDASR / DREETS FSE (Parcours LIBR'EMPLOI)	48 900	104 083
Agence de Services des Paiements (Plateforme Service Civique)	23 157	18 937
Conseil Départemental du Morbihan- Frais de Gestion Enveloppe FDAJ	10 240	15 725
Conseil Départemental du Morbihan - Parrainage + 26 ans	16 900	15 000
UIMM Apprentissage	1 000	-
Conseil Départemental du Morbihan / FSE (Appui à la mobilité)	17 333	71 011
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Simulateur de conduite en milieu rural)	7 500	12 500
Association Régionale des Missions Locales de BRETAGNE (Melting Breizh)	11 932	11 069
Association Régionale des Missions Locales de BRETAGNE (Remise en Jeu)	4 545	-
Plan d'Investissement dans les Compétences (START APP 56)	3 663	-
Plan d'Investissement dans les Compétences (A l'abordage)	52 469	44 573
DREETS FSE (Plan Santé Jeunes)	-	47 705
Total des activités spécifiques	365 812	932 238
Total des subventions structurelles et activités spécifiques	2 906 259	3 669 668
Fonds gérés pour compte d'autrui (enveloppe jeunes)		
Autres aides jeunes exceptionnelles	13 778	-
Conseil Départemental du Morbihan (Enveloppe aides jeunes FDAJ)	204 776	190 031
FONDATION DE FRANCE (Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial)	-	2 399
Total des Fonds gérés pour compte d'autrui	218 554	192 429
Total des Produits d'Exploitation	3 124 813	3 862 097
Autres produits de gestion courante	2 394	2 633
Reprise sur amortissements et provisions	202 188	90 139
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	206 998	2 504
Produits financiers	1 395	4 644
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels de gestion et sur exercices antérieurs	38 235	442 725
Produits des cessions d'éléments d'actifs	-	-
Transfert de Charges (ASP/CPAM/Rbst Frais Formation)	119 860	152 376
TOTAL	158 096	595 100
TOTAL PRODUITS	3 695 882	4 557 118
DEFICIT		
TOTAL COMPTE RESULTAT	3 695 882	4 557 118
Apports de biens et services des communes	28 229	28 229
Total	28 229	28 229
Total Général	3 724 111	4 585 347

Mission Locale du Pays de LORIENT Réseaux pour l'Emploi

Budget réalisé avec les éléments et les informations en notre possession à la clôture des comptes

CHARGES	Budget Consolidé Réalisé 2022	Budget Consolidé Réalisé 2023
Achats	42 151	47 008
Energie (électricité, eau...)	14 479	19 759
Fournitures administratives	5 459	5 507
Matériels, petits équipements et produits d'hygiène	12 318	14 971
Frais de duplication et de communication	9 895	6 770
Services extérieurs	266 864	269 826
Charges locatives et loyers	165 557	171 089
Entretien et Maintenance	87 727	84 898
Assurances	9 871	10 259
Documentation	3 709	3 580
Autres services extérieurs	265 337	326 407
Remunérations d'intermédiaires et honoraires	145 021	201 804
Publications	-	-
Frais de déplacements	25 730	28 637
<i>concernant les dépenses pour les salariés et les partenaires</i>	<i>20 890</i>	<i>25 211</i>
<i>concernant les dépenses pour les jeunes</i>	<i>4 840</i>	<i>3 426</i>
Frais de repas et de missions	41 734	38 564
<i>concernant les dépenses pour les salariés et les partenaires</i>	<i>24 682</i>	<i>25 468</i>
<i>concernant les dépenses pour les jeunes</i>	<i>17 052</i>	<i>13 095</i>
Frais postaux et Télécommunications/Internet	34 925	33 348
Concours divers	17 927	24 054
Impôts et taxes	195 655	218 491
Taxe sur salaires	148 961	163 439
Participation à la formation professionnelle continue	26 587	29 256
Participation à l'effort de construction	7 221	8 264
Taxes et redevances diverses	12 886	17 533
Charges de personnel	2 596 164	2 893 253
Rémunération du personnel	1 769 679	1 942 693
Charges patronales	679 752	796 954
Médecine du Travail	7 176	7 176
Autres charges de personnel	139 558	146 430
Total des Frais de fonctionnement	3 366 171	3 754 985
Fonds Gérés pour compte d'autrui (enveloppe jeunes)	219 516	193 147
Total des Charges d'Exploitation	3 585 687	3 948 132
Autres charges de gestion courante	230	6 001
Dotations de l'exercice	25 258	177 082
Charges financières	2 882	2 420
Charges exceptionnelles	44 065	75 813
TOTAL CHARGES	3 658 122	4 209 447
Engagements à rééaliser sur ressources affectées	2 504	-
RESULTAT	35 256	347 671
TOTAL COMPTE RESULTAT	3 695 882	4 557 118
Apports de biens et services des communes	28 229	28 229
Total	28 229	28 229
Total Général	3 724 111	4 585 347

MISSION LOCALE DU PAYS DE LORIENT
RESEAUX POUR L'EMPLOI
9 Bis, Place François Mitterrand
BP 10123
56101 LORIENT CEDEX

ANNEXE

DESCRIPTIF DE L'OBJET SOCIAL ET DES ACTIVITES MENEES DE L'ASSOCIATION

Il est fondé entre les adhérents suite au dépôt des statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Par suite de la fusion du 7 avril 2016 avec l'Association ARPE, une actualisation des statuts a permis un élargissement du champ d'intervention sur le public suivi et ainsi permettre le déploiement dans le cadre du Développement Territorial et une dénomination ayant pour titre « Mission locale du Pays de Lorient Réseaux pour l'Emploi ».

L'association a pour objet :

- a) En plein accord avec les termes du protocole 2010 des Missions Locales et dans le cadre de sa mission de service public :
- D'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi,
 - De favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale,
 - De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- b) De mener des actions à destination de tous publics sur les axes suivants :
- Agir pour l'accès à l'emploi en assurant une mission de repérage et en réalisant une ingénierie de parcours : proposer une offre de service en direction des employeurs locaux et des acteurs du monde économique du bassin d'emploi, travailler avec les employeurs et leurs groupements en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
 - Observer le territoire et apporter une expertise : confronter les besoins des publics ciblés à la réalité socioéconomique du territoire et à l'offre d'insertion existante, en s'appuyant sur les moyens de veille et d'information pertinents : notamment, ceux du service public de l'emploi, des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, des maisons de l'emploi et des services économiques locaux. Proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur les évolutions souhaitables et l'adaptation des dispositifs.
- c) Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local : expérimenter et innover pour construire des réponses adaptées. Créer, développer et animer des réseaux de partenaires, y compris spécialisés. Travailler à la cohérence des interventions des acteurs de l'insertion dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture.

L'association mène les activités suivantes :

- a) Les missions principales menées sont l'accompagnement global en direction des jeunes de 16 à 25 ans révolus et de traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'orientation dans l'emploi et dans la vie active, en développant une offre de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans :
- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
 - Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
 - Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
 - Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
 - Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Et des offres de service à destination des entreprises :

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.

- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.
- b) Et des actions en direction de tous publics par suite de la fusion le 7 avril 2016 avec l'Association ARPE permettant le déploiement dans le cadre du Développement Territorial.

Les moyens mis en œuvre recouvrent l'ensemble des ressources humaines de l'association ainsi que les moyens matériels dont elles disposent.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et à la réglementation du CNC.

Informations générales complémentaires

Les immobilisations sont amorties suivant le mode d'amortissement suivant et selon les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 an suivant le mode linéaire
- Bâtiments : 10 à 20 ans suivant le mode linéaire
- Agencements : 5 à 10 ans suivant le mode linéaire
- Matériel de transport : 2 à 5 ans suivant le mode linéaire
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans suivant le mode linéaire
- Matériel informatique : 3 à 5 ans suivant le mode dégressif

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

RUBRIQUES	Début exercice	Réévaluations	Acq. Apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE – I			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II	20 508		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques, outillages industriels			
Installations générales, agencements, divers	5 328		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	82 539		5 496
Emballages récupérables, divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – III			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - IV	550		
TOTAL GENERAL	108 925	0	5 496

RUBRIQUES	Virement sur Cessions	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE – I			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II		20 508	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques, outillages industriels			
Installations générales, agencements, divers		5 328	
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier		88 035	
Emballages récupérables, divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – III			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		550	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - IV			
TOTAL GENERAL	0	114 421	

Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 508			20 508
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques, outillages industriels				
Installations générales, agencements, divers	4 581	224		4 805
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	81 583	1 624		83 207
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL	104 672	1 848	0	108 520

VENTILATIONS DOTATIONS	Linéaire	Dégressif	Except.	Dotations/r eprises
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques, outillages industriels				
Installations générales, agencements, divers	224			
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 624			
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL	1 848	0	0	0

CHARGES REPARTIES S/PLUSIEURS EXERCICES	Début exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions

Montant des provisions pour risques et charges du bilan	Montant
Provisions pour travaux Provisions pour risques Provision pour départ en retraite	226 633 € 201 339 €
TOTAL	427 972 €

Selon les dispositions de la Convention Collective des Missions Locales et PAIO signée le 21 février 2001, le montant de l'engagement de l'indemnité de retraite s'élève à 251 179 € au 31 Décembre 2023.

Il n'y a pas de montant non provisionné et non couvert au 31 Décembre 2023 après prise en compte des versements effectués auprès de Générali pour un 49 839,77 € (valeur actuelle).

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice 2023	Utilisation en cours d'exercice 2023	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
DREETS : DISPOSITIF GARANTIE JEUNES	2 504,38 €	2 504,38 €	0 €	0 €
DREETS : POSTE CLAUSES SOCIALES	0 €	0 €	29 473,00 €	29 473,00 €
FONDATION DE FRANCE : BOURSES AUX JEUNES MAJEURS SANS SOUTIEN FAMILIAL	0 €	2 398,96 €	20 000,00 €	17 601,04 €
TOTAL	2 504,38 €	4 903,34 €	49 473,00 €	47 074,04 €

Produit constaté d'avance Subvention Contrat Engagement Jeunes

À la fin de l'exercice, les ressources attribuées par le financeur DREETS dans le cadre de la subvention Contrat d'engagement jeunes avec le versement du financement total à l'entrée pour un accompagnement tout au long du parcours et au niveau du bloc des subventions structurelles, implique un report de mois d'accompagnement sur l'année 2024 et la détermination d'un Produit constaté d'avance enregistré et venant en déduction de la subvention du compte de subvention DREETS numéro 741110.

Le calcul de ce produit constaté d'avance a été déterminé compte tenu du nombre de jeunes ayant intégré ce dispositif en 2023. Il a été de ce fait rattaché et déduit de l'exercice 2023 la quote-part de la contribution financière de cette subvention relative au nombre de mois d'accompagnement réalisé sur l'année 2024 et repris le produit constaté d'avance constaté sur l'exercice 2022 pour les mois d'accompagnement relatif au mois d'accompagnement sur l'année 2023 d'un montant de 275 598,31 €. Compte tenu du nombre estimé de jours d'accompagnement restant à réaliser en 2024 de 59 014 jours, il a été enregistré un produit constaté d'avance de 393 289,40 €

Etat des échéances, des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont toutes une échéance inférieure à un an.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Disponibilité en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont subvention à recevoir)	1 143 029 €
TOTAL	1 143 029 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (frais à payer divers au 31/12)	457 277 € 230 778 €
TOTAL	688 056 €

Le montant provisionné des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à 11 000 euros.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation Charges financières Charges exceptionnelles	12 174 €
TOTAL	12 174 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation Produits financiers Produits exceptionnels	430 309 €
TOTAL	430 309 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- sur opération de gestion/ excédent	442 725 €	
- produits des cessions d'éléments d'actifs		
- quote-part subvention virée au résultat		
TOTAL	442 725 €	
Charges exceptionnelles		
- régularisation provision sur facture non parvenue		
- provision sur risques et charges V.N.C.		
- sur opération de gestion	75 813 €	
- sur exercice antérieur		
TOTAL	75 813 €	

RAPPORT SOCIAL

Au 31 Décembre 2023, la structure compte 62 salarié-e-s pour 58,99 EQTP dont 6 salariés (e) s sous statut Cadre pour 6,00 EQTP (Hors contrats aidés, contrats en alternance et CDD de remplacement, la structure compte 60 salarié-e-s pour 58,99 EQTP)

	Hommes	Femmes	Total (dont 6 cadres)	CDI	CDD	Dont CDD PEC, remplacement, alternance
Effectif	23	39	62	52	10	2
EQTP	22,40	36,59	58,99	48,99	10,00	2,00

Rémunération des cadres dirigeants

Rémunération de ses trois plus hauts cadres dirigeants	Montant
Total des rémunérations des cadres dirigeants	174 284 €
TOTAL	174 284 €

Montant des contributions volontaires en nature

Un montant de 28 228,77 euros est inscrit en bas du compte de résultat et correspond aux apports de biens et des services des communes pour leurs prêts gratuits de leurs locaux lors des permanences des conseiller(e)s pour les sites d'accueil des quartiers Politique de la Ville de LORIENT et des Antennes de PLOEMEUR, LANESTER, HENNEBONT et PLOUAY.

Tableau de variation des fonds propres

CAPITAUX PROPRES	Montant Net au 31.12.2023	Montant Net au 31.12.2022
RESERVES REGLEMENTEES		
- Autres réserves		
- Fonds Associatifs	311 305 €	311 305 €
- Report à nouveau	63 655 €	28 399 €
- Résultat de l'exercice	347 671 €	35 256 €
- Subvention d'investissement		
- Fonds de roulement		
- Provisions règlementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	722 631 €	374 961 €

Enregistrement des subventions du Fonds Social Européen de l'année 2022

La mise en place du nouveau programme opérationnel européen 2021-2027, avec une date de démarrage au 1^{er} janvier 2022, appelé Programme FSE+, a connu beaucoup de retard dans sa mise en œuvre.

En effet, les demandes de subventions avaient été déposées, conformément à la demande du financeur, fin octobre 2022, le financeur nous avait informé par mail de la confirmation du dépôt et la recevabilité administrative de sept demandes de subventions, mais l'instruction administrative était toujours en cours à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Ainsi, à cette clôture des comptes, nous ne disposions pas d'accords d'attribution sur ces montants de subvention, sauf un avis positif partagé lors des réunions de travail, mais nous étions sans conventions signées.

Aussi, faute d'accord de financement au sens juridique car aucun engagement n'était pris à date, il était donc impossible de comptabiliser ces subventions européennes sur l'exercice 2022.

L'ensemble de ces sept demandes ont été attribuées et validées courant de l'exercice 2023 et les conventions ont été signées.

Ainsi ces montants ont été reportés, dans les comptes de l'exercice 2023, hors enregistrement d'une provision FSE, au niveau des produits exceptionnels :

- KART EMPLOI pour un montant de 35 522 euros
 - PARCOURS LIBR'EMPLOI pour un montant de 24 789 euros
 - DYN@MIC pour un montant de 164 242 euros
 - ACTION D'ACCOMPAGNEMENT DESTINEE AU PUBLIC JEUNE ALLOCATAIRE DU RSA pour un montant de 49 801 euros
 - PLAN SANTE JEUNES « Objectif Mieux être » pour un montant de 9 444 euros
 - DEVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE pour un montant de 11 737 euros
 - APPUI A LA MOBILITE pour un montant de 29 419 euros
- Soit pour un montant total de 324 953 euros.

Ainsi, le résultat net d'exploitation de l'exercice 2023 est d'un montant de 22 718 euros.

Du fait de l'enregistrement net des montants de subventions FSE de l'année 2022 pour un montant de 324 953 euros, versés en 2023 et enregistrés en produits sur exercices antérieurs, cela génère un résultat exceptionnel de l'exercice de 347 671 euros, qui permet de venir renforcer le besoin des capitaux propres de l'Association.